PORT D'EVRAN - TARIFS TTC 2026

Stationnement des bateaux et des engins flottants	Montant forfaitaire	Montant proportionnel
Bateau et bâtiment flottant	100 €	25,40 €/ml
Coefficient multiplicateur lié à la valeur locative	1,2	
Montant minimal de perception	100 €	
Abattement en cas d'équipement en cuve de récupération des eaux usées *	100 € sur la facture annuelle	

La redevance est fixée au prorata du temps d'occupation exprimé par le demandeur en nombre entier de mois, tout mois commencé étant facturé.

Indexation : Le montant proportionnel de la redevance de stationnement de bateaux et d'engins flottant est indexé chaque année en fonction de la variation de l'Indice de révision des loyers (IRL)

Les tarifs de stationnement sont calculés de la manière suivante :
Montant forfaitaire + [(Montant proportionnel à la longueur du bateau x coefficient de valeur locative du territoire] x coefficient lié à l'usage]

** L'abattement appliqué en cas d'équipement en cuve de récupération des eaux usées est accordé sur chaque redevance annuelle sur présentation de la facture d'installation transmise au moment de la demande.*

Prestations diverses		
Fluides (bornes à badge)	Unité	Prix
Electricité	kWh	0,43 € TTC
Eau potable	m^3	9,96 € TTC
Divers	**Unité**	**Prix**
Badge (acquisition)	unité	2 € TTC
Inscription sur liste d'attente *	forfait/ an	30 € TTC
Tarif forfaitaire en cas de tournage sur le domaine public fluvial **	forfait/jour	200 € TTC

* Le montant de la redevance due pour l'inscription sur une liste d'attente pour l'obtention d'une autorisation de stationnement de longue durée d'un bateau sur le domaine public fluvial régional non concédé est non fractionnable.

CONSOMMATION DE FLUIDES – HORS BORNES A BADGE

De façon transitoire dans l'attente du déploiement des bornes à badge, et pour les bateaux en stationnement longue durée (supérieure à 30 jours) :
Le remboursement s'effectuera sur la base d'un constat contradictoire entre les utilisateurs et les services de la Région Bretagne, dressé au début et à la fin du/des branchement(s) et sur lequel seront mentionnés les relevés des compteurs d'eau, d'électricité, à l'arrivée et au départ de l'occupant
Sur la base de la consommation réelle constatée, les consommations sont remboursées à la Région Bretagne détentrice des compteurs et des abonnements, en appliquant le tarif unitaire du kW/h et du m3, ainsi que la part d'abonnement au prorata de la durée de l'occupation.

.

BRETAGNE PLAISANCE

Longueurs HT	MOIS	SEMAINE	JOUR
Jusqu'à 5,00 m	75,70 €	32,80 €	5,00 €
de 5,01 à 6 m	84,90 €	36,80 €	5,70 €
de 6,01 à 7 m	94,00 €	40,70 €	6,30 €
de 7,01 à 7,50 m	98,60 €	42,70 €	6,60 €
de 7,51 à 8 m	103,15 €	44,70 €	6,90 €
de 8,01 à 8,50 m	107,70 €	46,70 €	7,20 €
de 8,51 à 9 m	112,30 €	48,70 €	7,50 €
de 9,01 à 9,5 m	116,90 €	50,60 €	7,80 €
de 9,51 à 10 m	121,40 €	52,60 €	8,10 €
de 10,01 à 11 m	130,60 €	56,60 €	8,70 €
de 11,01 à 12 m	139,70 €	60,55 €	9,30 €
de 12,01 à 13 m	148,90 €	64,50 €	9,90 €
de 13,01 à 15 m	158,00 €	68,50 €	10,50 €
de 15,01 à 16 m	167,20 €	72,40 €	11,10 €
de 16,01 à 18 m	176,30 €	76,40 €	11,80 €
Au-delà de 18 m	222,00 €	96,20 €	14,80 €